

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 12 janvier 2015, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
Conseiller siège no 1 : **Vacant**
M. Douglas Beard, conseiller siège no 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège no 3
M. Christian Girardin, conseiller siège no 4
Conseiller siège no 5 : **Vacant**
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Thérèse Francoeur, mairesse.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Heidi Bédard, g.m.a., Directrice générale et
secrétaire-trésorière
Mme Stéphanie Hinse, Secrétaire-trésorière adjointe
M. Bruno Gamache, Directeur des travaux publics
M. Joël Perron, Directeur du Service incendie et préventionniste

001-01-2015 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déclarer la séance ouverte.

002-01-2015 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 janvier 2015 – 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Procès-verbal du 1^{er} décembre 2014
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal de correction du 3 décembre 2014
 - 3.3. Procès-verbaux du 15 décembre 2014
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus pour décembre 2014
 - 5.2. Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
 - 5.3. Activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.4. Adoption Règlement modifiant le règlement sur le mesurage et la vidange des installations septiques
 - 5.5. Avis de motion — Règlement modifiant le règlement sur la réserve incendie
 - 5.6. Mandat signataires — Postes Canada
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Schéma de couverture en risques incendie de la MRC de Drummond
 - 6.2. Subvention formation incendie
 - 6.3. Formation pompier 1, section 1
 - 6.4. Achat d'équipements incendie
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Achat d'équipement voirie
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Harnais de levage pour espaces clos
 - 8.2. Demande d'intervention dans un cours d'eau
 - 8.3. Soumissions reçues vidange installations septiques et octroi de contrat
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Demande de dérogation mineure – terrain 12 « 0 » Ptie
 - 9.2. Demande de dérogation mineure – terrain situé au 121, rue Gagné
 - 9.3. Date de la consultation publique — Règlement no. 547-3 (zonage Scierie Kingsey)
 - 9.4. Date de la consultation publique — Règlement no. 547-4 (zonage LCN)
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Nomination coordonnatrice de la bibliothèque auprès du Réseau biblio
 - 10.2. Appel d'offres plancher CEC
 - 10.3. Continuité d'utilisation de la patinoire en dehors des heures
 - 10.4. Soumissions reçues architectes Carrefour St-Félix et octroi de contrat
 - 10.5. 10e circuit d'ateliers, galeries d'art et musées de la MRC de Drummond
 - 10.6. Demande pacte rural affichage numérique
 - 10.7. Demande pacte rural jeux d'eau hybride
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

D'ajouter une première période de questions suivant l'adoption de l'ordre du jour.

D'ajouter le point **MAIRE SUPPLÉANT** dans sujet divers.

Adoptée.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Exceptionnellement, vu le nombre de personnes présentes à l'assemblée ainsi que la raison de leur venue, soit l'augmentation de l'évaluation, une première période de questions est fixée à une durée maximale de quarante-cinq (45) minutes.

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2015 4.1 PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014.

4.2 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 3 DÉCEMBRE 2014

Conformément à l'article 202.1 du *Code Municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de correction effectué le 3 décembre 2014.

004-01-2015 4.3 PROCÈS-VERBAUX DU 15 DÉCEMBRE 2014

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les procès-verbaux des séances du 15 décembre 2014 avec la correction concernant l'ajout du point **3.6 DÉMISSION DE CONSEILLERS** au procès-verbal de la séance ayant eu lieu à 19 h 45.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

005-01-2015 5.1 AFEAS

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey achète trois (3) billets pour le Gala Excellence au Féminin 2015 au coût de 65,00 \$ chaque qui aura lieu vendredi, le 27 février, au Best Western Plus à Drummondville.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

006-01-2015 6.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR DÉCEMBRE 2014

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2014, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

| | |
|--|---------------|
| <u>Revenus</u> | 121 705,17 \$ |
| Taxes | 49 231,17 \$ |
| Protection incendie | 7 644,40 \$ |
| Permis et dérogation | 210,00 \$ |
| Compensation collecte sélective | 717,87 \$ |
| Redevance matières résiduelles | 10 892,39 \$ |
| Subvention – Entretien réseau routier (député) | 20 000,00 \$ |
| Imposition Carrière / sablière | 29 897,69 \$ |
| Entente préventionniste – Saint-Lucien | 1 478,86 \$ |
| Autres revenus | 1 632,79 \$ |
| | |
| <u>Dépenses</u> | 239 454,78 \$ |
| Rémunération des élus | 9 983,18 \$ |
| Rémunération régulière | 20 492,66 \$ |
| Rémunération incendie | 9 308,57 \$ |
| Factures déjà payées | 66 891,37 \$ |
| Factures à payer | 132 779,00 \$ |

Adoptée.

6.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

6.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR LA PÉRIODE DE DÉCEMBRE 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois de décembre. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

007-01-2015 6.4 RÈGLEMENT NO 595-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 595 SUR LE MESURAGE ET LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement no. 595-1 :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

RÈGLEMENT 595-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 595 CONCERNANT LE MESURAGE ET LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

- ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté, le 1^{er} décembre 2014, le règlement numéro 595 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier ledit règlement afin de préciser la période de déterrement de l'ouverture d'une fosse et d'y inclure les matières non permises;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 par le conseiller, M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN ;
- ATTENDU QUE** tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de _____
Appuyée par _____

Il est résolu, à l'unanimité, que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

De modifier l'article 16 du chapitre 4 du règlement no 595 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques par :

Le propriétaire ou l'occupant, s'il y a lieu, doit en tout temps permettre à l'inspecteur ou à l'entrepreneur de mesurer ou de vidanger les fosses.

Tout couvercle, fermant l'ouverture d'une fosse, doit être dégagé de toute obstruction et doit pouvoir être enlevé sans difficulté en tout temps durant la période de mesurage ou de vidange des installations septiques.

Le propriétaire ou l'occupant s'il y a lieu, doit permettre à l'inspecteur d'effectuer le mesurage des fosses et à l'entrepreneur de vidanger la fosse septique reliée à la résidence isolée ou au bâtiment commercial.

ARTICLE 3

D'ajouter à la suite de l'article 18 du chapitre 4 l'article suivant

Article 19 - Matières non permises :

Si lors de la vidange d'une fosse septique, l'entrepreneur ou la Municipalité constate qu'une fosse septique contient des matières telles que des matières combustibles, chimiques, métalliques, toxiques, explosives, corrosives, radioactives ou autrement dangereuses, le propriétaire est tenu de faire vidanger lui-même la fosse septique, de faire décontaminer les eaux usées avant d'en disposer conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LR.Q., c. Q-2) et d'assumer tous les coûts reliés à ces opérations, le tout dans les dix (10) jours suivant la remise de l'avis de constatations de la présence de matières non permises dans la fosse septique.

ARTICLE 4

De modifier le numéro de l'article 19 par : Article 20 – Infraction

ARTICLE 5

De modifier le numéro de l'article 20 par : Article 21 – Abrogation

ARTICLE 6

De modifier le numéro de l'article 21 par : Article 22 – Entrée en vigueur

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 12 janvier 2015.

Thérèse Francoeur
Mairesse

Heidi Bédard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée.

6.5 AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA RÉSERVE INCENDIE

Un avis de motion est donné par le conseiller M. CHRISTIAN GIRARDIN à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement sur la réserve incendie afin de modifier la période de 10 ans par une période de 11 ans, sera adopté à une réunion ultérieure.

008-01-2015 6.6 MANDAT SIGNATAIRES — POSTES CANADA

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise M^{me} Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Stéphanie Hinse, secrétaire-trésorière adjointe ainsi que M^{me} Nancy Robitaille, secrétaire-réceptionniste à signer pour et au nom de la Municipalité tout document ou colis requérant une signature chez Postes Canada.

Adoptée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

009-01-2015 7.1 SCHÉMA DE COUVERTURE EN RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE DRUMMOND

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Drummond, le 7 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, la MRC a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie le 18 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur doit avoir accès à différents documents du ministère de la Sécurité publique et notamment aux rapports DSI-2003 produits par notre service de sécurité incendie afin de produire le rapport annuel exigé par le MSP;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Drummond à accéder aux rapports DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique produits par le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

010-01-2015 7.2 SUBVENTION FORMATION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers de services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey prévoit la formation de 2 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adoptée.

011-01-2015 7.3 FORMATION POMPIER 1, SECTION 1

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey paie l'inscription de monsieur Normand Bouchard à la formation Pompier 1, section 1.

QUE les frais de déplacements et de repas soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

012-01-2015 7.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le Directeur des services incendies et préventionniste à effectuer l'achat des équipements suivants :

| | |
|--|---------------------|
| Répétitrice, antenne et installation : | env. 4 900 \$ |
| | (en immobilisation) |
| 7 cylindres APRIA : | env. 7 350 \$ |
| | (en immobilisation) |
| Canon pour les interventions : | env. 3 500 \$ |
| Lance pour le 207 : | env. 560 \$ |
| Boyau 4 po. : | env. 2 800 \$ |

Adoptée.

8. TRAVAUX PUBLICS

013-01-2015 8.1 ACHAT ÉQUIPEMENT VOIRIE ET STATION D'ÉPURATION

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise le Directeur des travaux publics à effectuer l'achat des équipements suivants :

Harnais de levage pour espace clos : env. 8 120 \$
(en immobilisation)

Adoptée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

014-01-2015 9.1 DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une demande d'intervention pour l'entretien du Cours d'eau Veldon – Francoeur, branche 7 (Partie fossé du 6^e rang)

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de creuser le ponceau pour permettre le drainage du champ en surface et sous-terrain;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur demande à la Municipalité de réinstaller le ponceau du chemin à un radier inférieur à celui existant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande d'entretien du Cours d'eau Veldon – Francoeur, branche 7.

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey attende la recommandation et la décision de la MRC de Drummond avant de décider d'effectuer la réinstallation du ponceau du chemin.

Adoptée.

015-01-2015 9.2 SOUMISSIONS VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue à la Municipalité pour la vidange des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission est conforme;

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey octroie le contrat de vidange des installations septiques à Beauregard Fosses Septiques inc. au coût de 4 157,16 \$, taxes en sus.

Adoptée.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

016-01-2015 10.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — TERRAIN 12 « 0 » PTIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une demande de dérogation mineure pour le terrain situé sur le lot 12 « 0 » Ptie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis des recommandations favorables à la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la demande dérogation mineure pour le terrain situé sur le lot 12 « 0 » Ptie, afin de permettre la subdivision d'un lot ayant front sur la rue Lebel en deux lots dont les superficies sont établies à 1 384,3 m² et 1 437,5 m², et ce, tel que montré sur le plan projet de lotissement joint à la demande.

Adoptée.

017-01-2015 10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — TERRAIN SITUÉ AU 121, RUE GAGNÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une demande de dérogation mineure pour le bâtiment principal situé au 121, rue Gagné;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis des recommandations favorables à la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la demande dérogation mineure pour le bâtiment principal situé au 121, rue Gagné afin de permettre une marge avant de 4,42 mètres pour le bâtiment principal et une marge avant de 2,7 mètres pour la galerie, et ce, en considérant la lisière de terrain de 9 pieds de largeur (entente d'achat).

Que l'autorisation soit conditionnelle à ce que l'entente de vente de la lisière de terrain soit officialisée en bonne et due forme par acte notarié.

Adoptée.

018-01-2015 10.3 DATE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT NO. 547-3

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey fixe au lundi, 2 février 2015, à 19 h 00, la consultation publique concernant le règlement no. 547-3 (zonage Scierie Kingsey) modifiant le règlement de zonage.

Adoptée.

019-01-2015 10.4 DATE DE CONSULTATION PUBLIQUE — RÈGLEMENT N° 547-4

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey fixe au lundi, 2 février 2015, à 19 h 00, la consultation publique concernant le règlement no. 547-4 (zonage LCN) modifiant le règlement de zonage.

Adoptée.

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

020-01-2015 11.1 NOMINATION COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio demande la nomination officielle de la coordonnatrice de la bibliothèque par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer M^{me} Lise Lacroix à titre de coordonnatrice et répondante de la bibliothèque de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

021-01-2015 11.2 APPEL D'OFFRES PLANCHER C.E.C.

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey procède à l'appel d'offres pour le plancher du Centre Eugène Caillé.

Adoptée.

022-01-2015 11.3 CONTINUITÉ D'UTILISATION DE LA PATINOIRE EN DEHORS DES HEURES

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le vestiaire soit laissé ouvert lors des heures de repas.

Adoptée.

023-01-2015 11.4 SOUMISSIONS ARCHITECTES CARREFOUR ST-FÉLIX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu deux soumissions afin d'établir des paramètres de rénovations et de mise à niveau du Carrefour St-Félix;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse demandée inclut les activités suivantes :

- Relevé et mise en plan du bâtiment;

- Rencontre avec le comité visant à définir les besoins et priorités;
- Préparation d'une esquisse présentant l'aménagement requis en fonction des besoins;
- Estimation du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Municipalité retienne les services de Lemay-Côté Architectes inc., afin d'établir les paramètres de rénovations et de mise à niveau du Carrefour St-Félix au coût approximatif de 4 500 \$ taxes en sus.

M. CHRISTIAN GIRARDIN mentionne sa dissidence sur le présent point.

Adoptée.

11.5 10^E CIRCUIT D'ATELIERS, GALERIES D'ART ET MUSÉES DE LA MRC DE DRUMMOND

La MRC de Drummond prépare son 10^e circuit d'ateliers, galeries d'art et musées. Elle invite les propriétaires de lieux de création et de diffusion à se manifester en vue de la publication du prochain circuit d'ateliers, galeries d'art et musées. Ce circuit est réalisé en collaboration avec Tourisme Drummond.

Le Conseil demande à ce que le communiqué soit transféré à la responsable de la bibliothèque puisque celle-ci s'occupe des expositions d'arts.

024-01-2015 11.6 DEMANDE PACTE RURAL — AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey présente un projet pour l'affichage numérique dans le cadre du Pacte rural.

Adoptée.

025-01-2015 11.7 DEMANDE PACTE RURAL — JEUX D'EAU HYBRIDES

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey présente un projet pour l'installation de jeux d'eau hybrides dans le cadre du Pacte rural.

Adoptée.

12. SUJETS DIVERS

026-01-2015 12.1 MAIRES SUPPLÉANTS

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN soit nommé maire suppléant
pour le mois de janvier 2015.

Que M. DOUGLAS BEARD soit nommé maire suppléant pour le
mois de février 2015.

13. RAPPORT DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte
rendu de leurs comités respectifs.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des
questions.

027-01-2015 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 21 h 30.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée
avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière